REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 15 FEV. 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 5

Séance du **09 février 2017**

Compte rendu affiché le **16 février 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **03 février 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Batoul HACHANI.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.02.0686
Subvention aux clubs sportifs - Année 2017

RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'ensemble des subventions 2017 aux associations vaudaises a été votée lors du Conseil municipal du 9 décembre 2016.

Concernant les clubs sportifs, il avait été proposé en décembre dernier de voter pour des raisons de remise tardive de certains dossiers, un premier versement équivalent à 50 % du montant de la partie 1 et 2 de la subvention 2016 (aide à la vie associative et au développement) et d'attribuer lors du prochain Conseil municipal le solde de la subvention en intégrant la partie 3 (aide aux projets d'intérêt général).

Conformément à ce calendrier, le soutien aux clubs sportifs proposé est maintenu à un montant global de 1,3 M€ correspondant à une moyenne de 177 € euros par adhérents.

La somme attribuée à chaque club est issue des modalités d'attribution des subventions précisée par la délibération du 28 mai 2015.

Pour mémoire, les modalités déclinées ci-dessous reposent sur 3 parties adossées à 3 enveloppes financières et à des modes de calcul reprenant les critères :

TROIS PARTIES

Aide à la vie associative	**Aide au développement du sport**	**Aide aux projets d'intérêt général**	
Aide à la structuration de l'association	Nombre de licenciés	Participation dispositifs éducatifs, de santé	Education par le sport
Aide à l'emploi	Nombre de jeunes	Participation aux actions de territoires, quartiers, …	Sport pour tous
Aide à l'investissement	Nombres de femmes	Soutien aux évènements sportifs	Mieux vivre Ensemble
Aide à la Formation	Nombre de Vaudais	Soutien au rayonnement métropolitain	
	Niveau du club (loisir à national)		Rayonnement de la ville
	Nombre de rencontres à domicile et à l'extérieur		

ENVELOPPES FINANCIÈRES 2017

« L'aide au développement du sport » représente 60 % de l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux associations sportives, « l'aide à la vie associative » 28 % et « l'aide aux projets d'intérêt général » 12 % pour 53 projets.

MODE DE CALCUL

1 - Aide à la vie associative :

Le montant attribué intègre dans son mode de calcul : l'achat de matériel plafonné à hauteur de 5 000 €, l'indemnisation d'un nombre d'heures d'encadrement, la masse salariale du personnel, les cotisations et le pourcentage de Vaudais adhérents au club.

(Achat de matériel plafonné à 5 000 € + Nombre d'heures des encadrants indemnisés à hauteur de 10 euros de l'heure + masse salariale du personnel salarié – les cotisations des adhérents) x % Vaudais).

2 - Aide au développement du sport

2-1 - Niveau

Le soutien financier municipal est calculé en prenant en considération : le nombre de licenciés, le nombre de rencontres à domicile, le nombre de rencontres à l'extérieur et le niveau sportif associé à un coefficient : *Loisir – coef.0 / local – coef. 1/ Départemental – coef.2/ Régional – coef.4/ Inter-Régional – coef.6 / National – coef.8.*

Le calcul est le suivant : [*(Nombre de licenciés x Nombre de rencontres à domicile) + (Nombre de licenciés x Nombre de rencontres à l'extérieur x 2) x coefficient associé au niveau sportif*]

2-2 - Accessibilité

Cet item prend en compte : les compétiteurs âgés de moins de 18 ans, les compétitrices âgées de moins de 18 ans et le pourcentage de vaudais au sein de chaque club.

(Nombre de compétiteurs de moins de 18 ans + Nombre de compétitrices de moins de 18 ans) x % vaudais)

3 - Aide aux projets d'intérêt général

Celle-ci est fixée en fonction de la qualité des projets présentés et de leur inscription dans les orientations politiques proposées par la municipalité.

La pondération des subventions a été reconduite cette année à hauteur de 50 % pour les évolutions des montants des parties1 et 2, à un montant d'aide minimale de 200 € ou à un minima de 11 € par adhérent vaudais (choix du montant le plus avantageux).

Au final, c'est une aide financière très importante aux associations sportives à laquelle s'ajoutent les aides indirectes correspondant principalement au coût de la mise à disposition des équipements sportifs, au soutien de l'OMS comme centre ressource et au dispositif de la carte Vaulx sport qui vise à faciliter l'accessibilité à la pratique en club pour les moins de 14 ans.

Il conviendra lors du 1er semestre 2017, après ce 3ème exercice des nouvelles modalités de subvention, d'évaluer avec les dirigeants associatifs et l'OMS l'impact de l'aide municipale sur la structuration associative et la pratique sportive des Vaudais.

Je vous propose donc de voter aujourd'hui les subventions aux clubs sportifs pour l'année civile 2017, dont les montants sont portés dans le tableau général ci-annexé.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;

- D'approuver le tableau global des subventions aux clubs sportifs pour l'année 2017 – ci-annexé ;

➢ De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget primitif 2017.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 37
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Approuve le tableau global des subventions aux clubs sportifs pour l'année 2017 – ci-annexé ;

➢ Dit que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du budget primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY

	Subvention 2016	Subvention 2017		
CLUBS	Subvention Globale 2016	Aide à la Vie Associative et Aide au Développement du Sport	Aide aux Projets d'Intérêt Général	Subvention Globale 2017
ABYSSE PLONGEE	200	200	800	1 000
AL GYM	200	0	0	0
AL JUDO	13 875	13 547	5 500	19 047
AS BOULISTES	9 427	8 912	0	8 912
AS PETANQUE	20 047	9 308	10 000	19 308
ASLRVV	4 600	3 740	351	4 091
ASULVV AVIRON	370	200	625	825
ASULVV HANDBALL	150 762	88 683	57 500	146 183
AVINKHA ECHEC	11 048	8 895	3 750	12 645
BOXING CLUB VV	16 558	11 084	3 000	14 084
CERCLE VAUDAIS D'ESCRIME	8 250	8 684	3 900	12 584
CLUB GYMNIQUE	11 821	15 816	0	15 816
CLUB HALTEROPHILE	10 613	11 109	2 350	13 459
CPEAVV	101 772	96 903	0	96 903
ESLV	4 112	4 705	0	4 705
FCVAULX	238 204	248 788	13 500	262 288
FUTSAL	16 612	20 448	420	20 868
IND GYM	15 988	9 109	2 017	11 126
KUNG FU	3 345	7 856	0	7 856
MJC AIKIDO	200	200	300	500
MJC BOXE	830	2 837	0	2 837
MJC DANSE	775	433	0	433
MJC FULL CONTACT	6 954	4 492	0	4 492
MJC GYM	1 530	1 249	0	1 249
MJC KARATE	45 288	43 878	1 250	45 128

MJC VOILE	2 301	1 474	1 000	2 474
MJC VOLLEY	450	200	0	200
MJC YOGA	200	242	0	242
OLYMPIQUE DE VAULX	52 914	50 207	3 500	53 707
ROC	81 143	62 041	6 800	68 841
S.VOLONTAIRE CANOE KAYAK	20 999	11 319	10 410	21 729
TAEKWONDO	71 144	59 349	8 250	67 599
TENNIS CLUB	17 471	22 441	750	23 191
USV FOOTBALL	16 308	21 789	6 000	27 789
USV GYM	200	242	0	242
VBC	84 338	79 818	4 750	84 568
VCVV	145 860	114 633	2 700	117 333
VV ATHLETISME	0	1 382	3 000	4 382
VV HANDBALL CLUB	64 990	58 488	4 540	63 028
VV NATATION	15 702	9 592	5 044	14 636
VV RUGBY LEAGUE	22 773	20 454	1 900	22 354
VV TRIATHLON	14 121	6 764	2 500	9 264
TOTAL	**1 304 295**	**1 141 510**	**166 407**	**1 307 917**